

COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal du Lundi 18 avril 2011
--

Date de la convocation 12 avril 2011

Présents : Ms MAURY, MOTY J., BARDY, GUENON, PIALAT, HITIER, GEFRE Mmes SAINT-LOUPT, BOURRINET, LABUSSIÈRE, DUCLOUT, DUVAL, GAILLOT, EVEILLE

Absents : Ms ROUSSE, MOTY B, BAGOUET, LINTHOUT

Pouvoir : M. BAGOUET à M. GUENON
.M. MOTY B. à M MOTY J.
M. ROUSSE J. à M. MAURY JC
M. LINTHOUT P. à Mme GAILLOT

Le conseil municipal autorise la modification de l'ordre du jour et pourra ainsi aborder le point suivant :
- Acquisition

COMPTE DE GESTION 2010 : COMMUNE

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Dépenses	1 453 751.81 €	Dépenses	818 033.07 €
Recettes	1 679 526.33 €	Recettes	667 134.22 €
<i>Excédent de clôture :</i>	<i>225 774.52 €</i>	<i>Déficit de clôture :</i>	<i>- 150 898.85 €</i>

- Adopté : 9 voix pour - 7 contre - 2 abstentions

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : COMMUNE

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Dépenses	1 453 751.81 €	Dépenses	818 033.07 €
Recettes	1 679 526.33 €	Recettes	667 134.22 €
<i>Excédent de clôture :</i>	<i>225 774.52 €</i>	<i>Déficit de clôture :</i>	<i>- 150 898.85 €</i>

- Le compte administratif 2010 est rejeté : 9 voix contre – 8 pour

VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

DECIDE à 10 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention de voter les taux de contributions directes pour 2011 avec une augmentation de 5 % soit :

Taxe d'habitation	07.72 %
Taxe foncier bâti	21.86 %
Taxe foncier non bâti	34.85 %

BUDGET PREVISIONNEL 2011 : COMMUNE

Fonctionnement :	Dépenses	1 990 495 €	Investissement :	Dépenses	880 202 €
	Recettes	1 990 495 €		Recettes	880 202 €
Excédent de fonctionnement reporté 475 138.73 €					

Voté à 9 voix pour - 8 contre - 1 abstention.

PERSONNEL

- Décision de remettre en place le système d'astreinte pendant la saison piscine 2011 pour Yves LOGEASIS et/ou Marc GADY, par semaines complètes (du lundi au dimanche) d'astreinte au tarif de 149,48 € (conformément au décret 2005-542 du 19 mai 2005 et l'arrêté du 28/12/2005 relatif aux nouvelles astreintes).

CONVENTION JUMPING

- Décision d'établir, à l'occasion du Jumping International, du 11 au 14 août 2011, une convention de mise à disposition de personnel communal à raison de 100 heures et une convention de mise à disposition de matériel qui en préciseront les modalités.

CONVENTION COMMUNE/MAISON DE RETRAITE

- Accord pour signer la convention avec la Maison de retraite pour la mise à disposition à titre gracieux du verger du Château à l'occasion du feu d'artifice du 13 juillet 2011.

CONVENTION CHAPELLE

- Accord pour signer une convention avec l'Association les amis de la Chapelle afin de régir les travaux prévus sur la chapelle.

FORMATION

- Une formation a été organisée à la Mairie de Chalais le 7 avril 2011 sur les actes administratifs. Cette formation a été ouverte aux secrétaires et élus du canton. Compte tenu des frais engagés il est demandé une contribution de 60 € par participants. Le coût du repas de l'intervenant d'un montant de 18 € sera pris en charge par la commune.

ASSISTANCE JURIDIQUE

- Compte tenu de l'évolution et de la complexité de la législation, la nécessité parfois d'obtenir des conseils juridiques, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de passer une convention avec un avocat, Me Elisabeth FERNANDEZ BEGAULT, proposant une assistance juridique en droit public et donne lecture du projet de convention. Accord

TRAVAUX

- Point sur les travaux de la Rue Rémon
- Information concernant les dégradations sur le lavoir St-Christophe et autres vandalismes.

DPU AQUISITION

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée par Me CHAUVEAU notaire à Rouillet St-Estephe, pour les parcelles cadastrées section 333 B N° 788 et 817

Considérant que la ville de Chalais est intéressée pour l'acquisition d'une partie des terrains faisant l'objet de cette déclaration,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'au lieu de préempter, le futur acquéreur des parcelles 333B N° 788 et 817 accepte, après acquisition définitive, de céder à la commune au prix de 4500 € la parcelle 333B N°817 et environ 600m² de la parcelle 788. Un document d'arpentage au frais de la commune établira la surface exacte.

Décision du conseil d'acquérir la parcelle cadastrée section 333 B N° 817 et environ 600 m² de la parcelle section 333B N°788 et d'autoriser le Maire à signer toute les pièces nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Le Maire
Jean-Claude MAURY